

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DAC 557** Subvention (5.000 euros) à l'association Les Lumières.

**Madame Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Lumières ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Lumières, 30 bis, avenue Félix-Faure 75015 Paris. 25261-2021\_03217

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.000 euros sur le budget de fonctionnement 2021 de la ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**